

DROIT À LA VIE ET À L'INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE

AGRESSION ET VIOLENCE

Définitions

Manifestation agressive : Tout comportement agressif ou hostile, de nature physique, sexuelle ou verbale d'un individu envers un autre individu, un groupe ou l'environnement.

Abus psychologique : Toute action visant à causer une souffrance émotionnelle ou de l'angoisse. Ceci se traduit généralement par l'utilisation de menaces verbales ou non verbales, de propos dégradants ou humiliants dans le but d'intimider ou de harceler un individu.

Règles qui s'appliquent

L'établissement a une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la violence s'il s'agit de personnes aptes, notamment de membres du personnel.

Mais les manifestations de violence sont souvent le fait de personnes souffrant de problèmes cognitifs ou de démence, notamment chez des résidents de nos centres d'hébergement.

Dans la gestion de ces cas, l'établissement préconise d'abord la prévention par différentes mesures :

- Identification des personnes à risques, suivie d'une évaluation;
- Identification des événements déclencheurs;
- Regroupement de clientèles dans des îlots adaptés à leurs besoins spécifiques;
- Formation du personnel : approche relationnelle de soins; approche prothétique, etc.
- Plan d'intervention adapté.

En cas d'agression ou de violence, le personnel est formé pour intervenir adéquatement. Des consignes précises sont prévues. Dans le cas où il y aurait une ou des victimes, un soutien est prévu et toutes les mesures nécessaires en termes de soins physiques et psychologiques sont assurées.

Si un usager est impliqué dans une situation d'agression ou de violence, la famille est avisée le plus tôt possible.